

Contenu et plafonds de la garantie I. A. Sport + (saison sportive 2020/2021)

- | | |
|---|---|
| • Prise en charge de l'accès à des services d'aide à la personne (assistance à domicile : aide ménagère, garde d'enfants, conduite à l'école, déplacement d'un proche au chevet, garde des animaux) après une journée d'hospitalisation ou 5 jours d'immobilisation | 1 500 € dans la limite d'un mois |
| • Remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques et de transport, restés à charge après intervention des organismes sociaux | 3 000 € |
| – dont frais de lunetterie | 300 € |
| • Frais de rattrapage scolaire exposés après 15 jours consécutifs d'interruption de la scolarité | 2 h/jour d'absence scolaire dans la limite de 7 500 € + orientation 10 €/jour dans la limite de 365 jours |
| • Prise en charge du forfait de location de télévision à partir de 2 jours d'hospitalisation | 30 €/jour dans la limite de 6 000 € |
| • Remboursement des pertes justifiées de revenus des personnes actives pour la période d'incapacité de travail résultant de l'accident | |
| • Versement d'un capital proportionnel au taux d'atteinte permanente à l'intégrité physique et psychique subsistant après consolidation : | |
| – jusqu'à 9 % | 30 000 € x taux |
| – de 10 à 19 % | 60 000 € x taux |
| – de 20 à 34 % | 90 000 € x taux |
| – de 35 à 49 % | 120 000 € x taux |
| – de 50 à 100 % : - sans tierce personne | 150 000 € x taux |
| – avec tierce personne | 300 000 € x taux |
| • Versement d'un capital aux ayants droit en cas de décès : | |
| – capital de base | 30 000 € |
| – augmenté de : - pour le conjoint survivant | 30 000 € |
| – par enfant à charge | 15 000 € |
| • Prise en charge des frais de recherche et de sauvetage des vies humaines | frais engagés dans la limite de 7 700 € par victime |

Principales exclusions :

Sont exclus de la garantie

- les dommages résultant de la faute intentionnelle ou dolosive de l'assuré, ou de sa participation active à un acte illicite constituant un crime ou un délit intentionnel ;
 - les conséquences pouvant résulter de soins reçus, traitements suivis ou d'interventions chirurgicales non consécutifs à un accident corporel garanti ;
 - les affections ou lésions de toute nature qui ne sont pas la conséquence de l'événement accidentel déclaré ou qui sont imputables à une maladie connue ou inconnue du bénéficiaire des garanties.

Sont notamment réputées relayer d'une maladie les lésions internes suivantes :

- Sont notamment réputées relever d'une maladie, les lésions internes suivantes :

 - les affections musculaires, articulaires, tendineuses et discales, telles que pathologies vertébrales, ruptures musculaires et tendineuses,
 - les affections cardio-vasculaires et vasculaires cérébrales,
 - les affections véniles, microangiopathiques et parasitaires.

- les affections virales, microbiennes et parasitaires.
Lorsqu'ils ne sont pas consécutifs à un état antérieur connu ou inconnu du bénéficiaire des garanties, demeurent toutefois couverts les ruptures tendineuses survenues à l'occasion des activités sportives, ainsi que les malaises cardiaques ou vasculaires cérébraux survenus au cours de cette activité ou pendant la phase de récupération.

Renonciation à l'assurance indemnisation des dommages corporels

Conformément à la loi, la garantie indemnisation des dommages corporels est facultative et vous pouvez refuser d'y souscrire.

En cas de renonciation à l'assurance, vous ne bénéficieriez d'AUCUNE indemnité au titre des dommages corporels dont vous pourriez être victime à l'occasion des activités mises en place par la collectivité.

Cotisation complémentaire I-A Sport + (saison sportive 2020/2021)

Nature du sport pratiqué

Sports de catégorie 3 :
activité « chiens de traîneaux », aéroboxe, aïdo, aïkido (+ ameno ukishashi), aikishintaiso, airsoft, aqua-bike, aqua-gym, athlétisme, aviron, badminton, badm'ball-trap, basket-ball, beach volley, bébés-nageurs, biathlon, billard, body aéro, boomerang, boules, bowling, bâtons de fer, bubble foot, bush craft, canoë-kayak, capoéra, cardiogoal, cerf-volant, cheerleading, chikong, circuit training, cirque, cross, combat de sumo, curling, da cau, danse, energie full, escrime, fendochi, fitness, flag football, fléchettes (appelées aussi darts), footbag, foot free style, frisbee, golf, gymnastique, énergie ou expression corporelle, haltérophilie, handball, handisport, jeu de balle au tambourin, kick power, kinomichi, kiteboard, matrag, mur d'escalade, musculation, natation, paint-ball (+ laser game), pêche, pelote basque, pentathlon, pétanque, pilates, planche à voile, plumbfoot, randonnées, raquette à neige, shintaido, slakeline, soccball, sunmudo, speed ball, spinning, sport adapté, stand up paddle, stretching, tai-chi-chouhan, taiso, tchoukball, tennis, tennis de table, teqball, tirs, tir à l'arc, touch rugby, triathlon, troll-ball, tui shou,



<input type="checkbox"/>	ADHÉSION	<input type="checkbox"/>	RENOUVELLEMENT
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ADHÉRENT(E)			
NOM _____	Prénom _____	F <input type="checkbox"/>	M <input type="checkbox"/>
Adresse _____			
Code Postal _____	Ville _____		
Date et lieu de Naissance _____	à _____		
Domicile _____	Portable _____		
E-Mail _____	@ _____		
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARENTS			
RESPONSABLE LÉGAL 1	PÈRE <input type="checkbox"/>	MÈRE <input type="checkbox"/>	AUTRE <input type="checkbox"/> Précisez _____
NOM _____	Prénom _____		
Domicile _____	Portable _____		
E-Mail obligatoire (écrire lisiblement) _____		@ _____	
RESPONSABLE LÉGAL 2	PÈRE <input type="checkbox"/>	MÈRE <input type="checkbox"/>	AUTRE <input type="checkbox"/> Précisez _____
NOM _____	Prénom _____		
Domicile _____	Portable _____		
E-Mail obligatoire (écrire lisiblement) _____		@ _____	
DROIT À L'IMAGE (pour les personnes majeures)			
J'autorise l'AS Bondy à diffuser des photos de moi-même dans le cadre de divers documents (journal, affiche, dépliant...) et le site internet du club.			
Fait à Bondy le _____	Signature _____		

COTISATIONS ANNUELLES		BONDYNOIS	NON BONDYNOIS
<input type="checkbox"/>	M9 & M11 (POUSSINS)	2010 à 2013	93,00 Euros
<input type="checkbox"/>	M13 (BENJAMINS)	2008 – 2009	100,00 Euros
<input type="checkbox"/>	M15 (MINIMES)	2006 – 2007	115,00 Euros
<input type="checkbox"/>	M17 (CADETS)	2004 – 2005	132,00 Euros
<input type="checkbox"/>	M20 (JUNIORS)	2001 – 2002 – 2003	135,00 Euros
<input type="checkbox"/>	SENIORS	2000 et avant	171,00 Euros
<input type="checkbox"/>	COMPETITION SEMAINE & SOFT VOLLEY		138,00 Euros
<input type="checkbox"/>	LICENCE COMPLÉMENTAIRE		40,00 Euros
			40,00 Euros

DOCUMENTS À FOURNIR

- 1 Photo d'identité
 - 1 Photocopie d'une pièce d'identité pour une adhésion (passeport, carte d'identité)
 - 1 Justificatif de domicile pour les Bondynois (moins de 3 mois)
 - **Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Volley-Ball y compris en compétition**

REmplir l'autorisation parentale au dos

Application du RGPD (Réforme Générale des Protections des Données du 25 Mai 2018)

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à l'Association Sportive de Bondy. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, de portabilité et de suppression aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, merci de vous adresser au secrétariat de l'ASB.

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) Nom _____ Prénom _____
père , mère , tuteur légal et détenteur de l'autorité parentale

- Est informé(e) que mon enfant n'est sous la responsabilité de l'Association Sportive de Bondy section Volley-Ball que lorsque physiquement un entraîneur ou un responsable de l'Association a pris en charge l'enfant et ce uniquement pour la durée de la séance d'entraînement ou de la compétition.
 - Autorise mon enfant à **quitter seul le gymnase** à la fin de la séance d'entraînement
OUI NON ou de la compétition OUI NON
 - Personne autorisée à venir chercher l'enfant s'il ne peut rentrer seul à la fin d'entraînement
Nom _____ Prénom _____
Tél : Domicile _____ Portable _____
 - Autorise les éducateurs ou dirigeants ou parents accompagnateurs à transporter mon enfant dans leur véhicule personnel ou de prendre les transports en commun pour se rendre aux différentes compétitions pour lesquelles le club est engagé
OUI NON
 - Autorise les responsables du club à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'accident survenant en cours de compétition ou d'entraînement
OUI NON
 - Personnes à prévenir en cas d'accident :
Nom _____ Prénom _____
Tél : Domicile _____ Portable _____
Nom _____ Prénom _____
Tél : Domicile _____ Portable _____
 - Autorise la publication de photo de mon enfant, prise à l'occasion d'événement sportif impliquant le club, dans le cadre de divers documents (journal, affiche, dépliant...) et le site internet du club.
 - A titre informatif, et parce que votre santé nous est précieuse, tous les adhérents de l'AS Bondy peuvent compléter leur couverture par l'assurance MAIF I. A. Sport +. (formulaire ci-contre et contenu de la garantie en dernière page). **Je reconnaissais avoir pris connaissance de la possibilité de souscrire à une assurance complémentaire.**

Fait à Bondy le 2020
Signature du représentant légal



Notice individuelle « I.A Sport + »

Saison sportive 2020/2021

- Avec I. A. Sport + MAIF, vous pouvez compter sur une assurance corporelle renforcée contre tous les accidents risquant de survenir à l'occasion de votre activité sportive : montants d'indemnisation conséquents, prestations d'assistance à domicile... Vous bénéficiez peut-être déjà d'un premier niveau de garantie, à titre personnel ou par l'intermédiaire de votre association sportive. Dans ce cas, I. A. Sport + MAIF vous offre l'opportunité de compléter efficacement votre protection.

Vous trouverez dans cette notice tous les renseignements concernant le contenu de la garantie I. A. Sport +, ses tarifs et les modalités de souscription. Elle s'exerce dans le cadre des conditions générales du contrat multirisque Raqvam souscrit par l'association et se substitue à la garantie indemnisation des dommages corporels* éventuellement acquise au titre de celui-ci.

- I. A. Sport + vous couvre en cas d'accident corporel survenant à l'occasion des activités mises en place par la collectivité désignée ci-dessus. Les trajets aller et retour pour vous rendre au lieu de ces activités et en revenir sont également garantis. Elle est acquise dans le monde entier.

- La garantie est acquise à compter de la réception, par MAIF, de votre demande de souscription. Sauf demande particulière de l'association, elle est acquise jusqu'au 31 août 2021, date de fin de la saison sportive (et dans la limite de 12 mois maximum).

- Que vous souscriviez ou non la garantie I. A. Sport +, complétez le bordereau de votre association, accompagné, le cas échéant, du règlement de la cotisation. Le recouvrement des cotisations s'effectuera auprès de l'association ; aucun règlement



3421 IAS
04/2020

Bordereau à remettre au responsable de l'association

Je soussigné(e) (nom, prénom) Date de naissance

atteste avoir pris connaissance de la possibilité de souscrire une garantie complémentaire I.A. Sport.

Si vous êtes sociétaire MAIF à titre personnel, indiquez votre numéro de sociétaire :

Catégorie du sport pratiqué (cf. au verso) : cat. 1 cat. 2 cat. 3

- Je souhaite souscrire la garantie I. A. Sport + qui se substituera, en cas d'accident, aux garanties éventuellement acquises par le contrat souscrit par la collectivité désignée ci-dessus. J'ai bien noté que la garantie serait acquise à compter de la date de souscription jusqu'au 31 août 2021 dans la limite de 12 mois maximum, sauf demande particulière de cette collectivité qui me sera confirmée lors de l'envoi de mon attestation.

Les données à caractère personnel recueillies par ce document sont obligatoires pour permettre à MAIF la prise en compte et le suivi de votre demande. Elles font l'objet de traitements ayant pour finalité la réalisation des opérations pré-contractuelles, la passation, la gestion et exécution de vos contrats. Au titre de l'intérêt légitime, vos données à caractère personnel, celles relatives aux opérations de pré-souscription, la gestion des sinistres et les données liées à l'assurance et à la gestion de la réclamation sont traitées dans le cadre de la gestion administrative et statutaire par MAIF et ses filiales, ainsi que dans le cadre des dispositifs mis en place contre la fraude et en application de la législation dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. La lutte contre la fraude à l'assurance peut conduire à une inscription sur la liste de personnes présentant un risque de fraude. Ces dernières peuvent donner d'autres accès, de rectification, d'opposition et de suppression de vos données à caractère personnel, ainsi que la possibilité de décliner certaines opérations particulières relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel. Pour toute question concernant ces droits à toute personne physique ou morale, veuillez contacter MAIF, CS 90000, 79039 Cézay 9 ou vodonne@maif.fr. Les données sont conservées conformément à la durée nécessaire aux finalités mentionnées et pour les durées de prescriptions éventuellement applicables. Toute rétention, fausse déclaration intentionnelle, omission ou déclaration inexacts

3421 IAS
04/2020